



Spécial rentrée

Bonne rentrée !

Dans quelques jours, après un bel été de vacances, de la maternelle au lycée, nos jeunes Cugeois vont reprendre le chemin des études.

À Cuges, après le ballet de nos agents municipaux, des services techniques et d'entretien, nos locaux seront prêts à accueillir 580 écoliers de 3 à 11 ans.

L'augmentation des effectifs à l'école élémentaire a nécessité l'ouverture d'une nouvelle classe. Celle-ci se fera sur le site de l'école Paul et Suzanne Chouquet.

À l'école maternelle, la construction d'une nouvelle salle de classe attenante au dortoir récemment construit est en cours et permettra une meilleure organisation du « dodo » des « Petits ».

Cette nouvelle rentrée verra la mise en application de la réforme des rythmes scolaires sur notre commune.

Un grand changement avec la semaine scolaire étendue sur 9 demi-journées : des journées allégées d'une heure mais classe le mercredi matin afin de se rapprocher au mieux des rythmes biologiques de l'enfant préconisés par les spécialistes.

La classe se terminera donc pour tous les écoliers à 15h30 et une prise en charge facultative et gratuite des enfants jusqu'à 16h30 sera faite par les services municipaux avec des intervenants qualifiés.

Cette heure d'Activités Éducatives Complémentaires (AEC) a pour but de « proposer un large éventail d'activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer la curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école ».

Un Projet Éducatif Territorial de la commune est en cours de validation et un comité de pilotage a été mis en place et doit veiller au suivi et à l'évaluation périodique de ce projet.

Pour optimiser cette réforme, un nouveau service a été créé au sein du service de l'animation socioculturelle sous la responsabilité de Didier Durnaïan. Il a pour tâches la mise en place des AEC, de faire le lien entre les temps scolaire et périscolaire et de gérer les nombreux intervenants qui y participeront.

Une année riche en changements !

À tous ceux qui vont reprendre leurs cartables : écoliers, collégiens, lycéens et leurs enseignants, je souhaite une bonne reprise et une excellente année scolaire 2013/2014.

*Yolande Olivier
Conseillère municipale
Déléguée à l'enseignement*



Rentrée scolaire à Cuges-les-Pins

Les informations communiquées dans ce Cuges au Cœur spécial rentrée sont synthétisées. Un livret d'accueil sera à votre disposition courant du dernier trimestre 2013 où vous retrouverez toutes les informations détaillées concernant nos services.

Afin de compléter le dossier d'inscription de vos enfants, n'oubliez pas de nous retourner le coupon signé du règlement intérieur que vous avez reçu dans le courant de l'été afin de valider l'inscription de votre enfant.

École maternelle Pierre Cornille

La rentrée des petites sections aura lieu le mardi 3 septembre (8h30-10h et 10h30-12h) et le jeudi 5 septembre suivant les groupes convenus avec la directrice lors du rendez-vous d'inscription.

Les moyennes sections et les grandes sections auront classe le mercredi 4 septembre de 8h30 à 12h.

L'école reprendra son cours normal le vendredi 6 septembre 2013.

Le périscolaire (matin et soir), les AEC et le restaurant scolaire fonctionneront à partir du vendredi 6 septembre.

	7h30	8h30	12h00	13h45	15h30	16h30	18h30
Lundi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	AEC	Périscolaire	
	7h30	8h30	12h00	13h30 14h00	15h30	16h30	18h30
Mardi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	APC	Enseignement	AEC	Périscolaire
	7h30	8h30	12h00	(13h30 à la maternelle et 13h45 à l'élémentaire)			
Merc	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne				
	7h30	8h30	12h00	13h30 14h00	15h30	16h30	18h30
Jeudi	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	APC	Enseignement	AEC	Périscolaire
	7h30	8h30	12h00	13h45	15h30	16h30	18h30
Vend	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	AEC	Périscolaire	

Concernant les ouvertures et fermetures du portail, merci de vous rapprocher de l'équipe éducative.

Les AEC pour l'école maternelle ont lieu de 15h30 à 16h20. L'accueil des parents se fera jusqu'à 16h30.

Informations complémentaires : école maternelle 04 42 73 85 86.

École élémentaire Paul & Suzanne Chouquet

La rentrée aura lieu le mardi 3 septembre 2013 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30. Les élèves demi-pensionnaires pourront déjeuner au restaurant scolaire dès ce jour.

Le service périscolaire ne sera pas assuré le matin, mais fonctionnera normalement de 16h30 à 18h30.

Les AEC commenceront dès le premier jour de la rentrée de 15h30 à 16h30.

Nous vous rappelons que pour amener vos enfants, une seconde entrée est ouverte (uniquement le matin à 8h30) située rue Victor Hugo. Un agent territorial accueillera vos enfants.

Informations complémentaires :

école P. et S. Chouquet 04 42 73 82 02.

École élémentaire Jean-Claude Molina

La rentrée aura lieu le mardi 3 septembre 2013 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30.

Les élèves demi-pensionnaires pourront déjeuner au restaurant scolaire dès ce jour.

Le service périscolaire sera assuré ce jour-là uniquement de 16h30 à 18h30 le soir.

Les AEC commenceront dès le premier jour de la rentrée de 15h30 à 16h30.

Informations complémentaires :

école Molina 04 42 70 90 90.

Les horaires pour amener ou venir chercher vos enfants sur les groupes scolaires Paul et Suzanne Chouquet et Jean-Claude Molina seront les suivants :



Lundi et vendredi :

Le matin : de 8h20 à 8h30, accueil
de 8h30 à 12h, classe

Le midi : de 12h à 13h35, inter cantine

L'après midi : de 13h35 à 13h45, accueil
de 13h45 à 15h30, classe

Sortie pour les enfants qui ne participent pas aux AEC : 15h30

Sortie pour les enfants qui participent aux AEC : 16h30

Mardi et jeudi :

Le matin : de 8h20 à 8h30, accueil
de 8h30 à 12h, classe

Le midi : de 12h à 13h20, intercantine

L'après-midi : de 13h20 à 13h30, accueil
de 13h30 à 14h, APC

de 13h50 à 14h, accueil pour les enfants ne participant pas aux APC
de 14h à 15h30, classe

Sortie pour les enfants qui ne participent pas aux AEC : 15h30

Sortie pour les enfants qui participent aux AEC : 16h30

Mercredi :

Le matin : de 8h20 à 8h30, accueil
de 8h30 à 12h, classe

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) commenceront à partir du 9 septembre, quand les enseignants auront déterminé les élèves qui doivent en bénéficier.

Les mardi 3 et jeudi 5 septembre, tous les élèves seront accueillis à 13h30.

Nous vous rappelons, que durant les temps périscolaires, AEC et intercantine, les enfants sont sous la responsabilité de la commune et des animateurs qui les encadrent. En cas d'incidents ou autres, merci de nous contacter au 04 42 73 38 70.

Rentrée scolaire au collège de Gémenos « Jean de la Fontaine »

Source : Secrétariat collège de Gémenos



Mardi 3 septembre 2013

5° : 13h40 -16h40

4° : 8h -10h

3° : 10h -12h

Mercredi 4 septembre 2013

6° : 8h -12h

Accueil des parents des élèves de 6° en salle Amphithéâtre de 8h30 à 10h.

Pour tout renseignement complémentaire, le secrétariat du collège sera ouvert à partir du mardi 27 août 2013 et assurera l'accueil le matin de 8h30 à 11h30. Aucun accueil ne se fera l'après-midi.
Tél. : 04 42 32 00 64.

Pour tous les élèves, les emplois du temps s'appliqueront à compter du jeudi 5 septembre 2013.
La demi-pension sera assurée pour tous les élèves à compter du 5 septembre 2013.

Rentrée scolaire dans les établissements sur Aubagne, la Ciotat et Gémenos...



Les différents secrétariats ouvrant leurs portes la semaine du 26 août 2013, nous vous communiquons les numéros de téléphone de chaque établissement :

Lycée Lumière - La Ciotat

Tél : 04 42 08 38 38

Lycée Méditerranée - La Ciotat

Tél : 04 42 83 57 49

Lycée St Jean de Garguier – Gémenos

Tél : 04 42 18 88 18

Lycée Gustave Eiffel – Aubagne

Tél : 04 42 03 14 44

Collège Lakanal -Aubagne

Tél : 04 42 70 08 53

Collège Lou Garlaban - Aubagne

Tél : 04 42 36 95 00

Lycée Joliot Curie – Aubagne

Tél : 04 42 18 51 51

Collège et lycée Sainte Marie – Aubagne

Tél : 04 42 03 15 40



École maternelle

Le restaurant scolaire recevra les petits gourmands à compter du vendredi 6 septembre 2013.

École élémentaire

Le mardi 3 septembre 2013

Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent à l'accueil enfance.

Si votre enfant fréquente de manière régulière le restaurant scolaire, suivant des jours bien définis à l'avance, cela a dû déjà être signalé sur la feuille d'inscription (qui a été fournie aux familles). Dans ce cas, vous n'avez pas d'autres démarches à accomplir.

Dans le cas où votre enfant fréquente par intermittence le restaurant, il vous faut le signaler avant le 28 du mois précédent par écrit (avant le 28 août pour le mois de septembre).

Pour tout changement du rythme de fréquentation en cours de mois, vous devez prévenir par écrit l'enseignant de votre enfant ainsi que l'accueil enfance par écrit (courrier ou mail). La facturation sera établie sur la base du calendrier donné au 28 du mois.

En ce qui concerne les inscriptions à titre exceptionnel, il vous faut avertir l'enseignant de votre enfant.

Toutes ces démarches sont mises en place pour des raisons de gestion et de commodité mais surtout et avant tout pour la sécurité de votre (vos) enfant(s).

Il est indispensable que les enseignants et les employés communaux sachent à tout moment où est (sont), ou doit (doivent) être, votre (vos) enfant(s).

Pour le mercredi midi : le mode d'inscription reste le même (cf. ci-dessus).

Le rythme de la journée est modifié ainsi :

- pour les enfants ne fréquentant pas le restaurant scolaire, les parents peuvent venir les chercher dès 12h.
- pour ceux mangeant au restaurant scolaire, mais ne fréquentant pas le centre de loisirs, les parents peuvent les chercher à 13h30 pour l'école maternelle et à 13h45 pour les écoles élémentaires.
- pour ceux mangeant à la cantine et fréquentant le

centre de loisirs, les enfants seront pris en charge par les animateurs/trices dès 13h45.

- pour les enfants ne mangeant pas à la cantine, mais fréquentant le centre de loisirs le mercredi après midi, les parents doivent amener les enfants dans leur école respective à 13h30 pour la maternelle et à 13h45 pour les écoles élémentaires.

Infos pratiques

Il est conseillé aux parents de prévoir dans le cartable des demi-pensionnaires un petit imperméable, afin que les enfants ne restent pas avec des vêtements humides en cas de pluie.

En cas de problème de santé nécessitant un traitement particulier (allergie alimentaire...), il est impératif de nous le signaler et, le cas échéant, d'établir un PAI avec l'école.

Tarifs

Nous demandons aux familles qui ne l'ont pas encore fait (nouveaux arrivant, 1^{ère} inscription en école maternelle) d'apporter au plus tôt, au service enfance, leur numéro d'allocataire CAF.

Pour les familles ne touchant aucune prestation CAF, l'avis d'impôt 2012 sur le revenu 2011 et dès réception l'avis d'impôt 2013 sur le revenu 2012.

Le prix du repas sera réévalué pour chaque famille à partir du 1^{er} janvier 2014. En l'absence de ces documents, le tarif appliqué aux familles sera le plus élevé et aucune régularisation ne sera accordée pour les factures déjà éditées. La régularisation sera faite à la date où les documents nous auront été transmis.

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs du repas
Inférieur à 300 €	1.20€
De 301 à 600 €	1.95 €
De 601 à 900€	2.70 €
De 901 à 1200€	3.15 €
De 1201 à 1500€	3.50 €
Au-delà de 1500€	4.00 €
Repas exceptionnel	4.50 €

IMPORTANT : En cas d'absence(s) au restaurant scolaire, le montant du (des) repas ne sera déduit que sur seule présentation d'un certificat médical présenté avant le 10 du mois suivant l'absence (exemple pour le mois de septembre, nous le fournir avant le 10 octobre).



Inscriptions

Vous reporter aux modalités relatives au restaurant scolaire.

Les horaires

École maternelle Pierre Cornille

Matin : de 7h30 à 8h30

Soir : de 16h30 à 18h30

Le goûter des enfants est offert par la municipalité de Cuges-les-Pins.

École élémentaire Paul & Suzanne CHOUQUET

Matin : de 7h30 à 8h30

Soir : de 16h30 à 18h30

École élémentaire Jean-Claude MOLINA

Matin : de 7h30 à 8h30

Soir : de 16h30 à 18h30

Pour les enfants restant au périscolaire le soir, vous pouvez prévoir dans le sac de vos enfants, un petit goûter.

Tarifs

Le tarif du quart d'heure de périscolaire est calculé en fonction du quotient familial qui est déterminé de la même façon que pour le restaurant scolaire (cf. chapitre précédent).

QUOTIENT FAMILIAL	Périscolaire (¼ d'heure)
Inférieur à 300 €	0.21 €
De 301 à 600 €	0.41 €
De 601 à 900€	0.55 €
De 901 à 1200€	0.65 €
De 1201 à 1500€	0.75 €
Au-delà de 1500€	0.85 €



Ouverture du service dès le mercredi 4 septembre 2013, pour les lutins et benjamins.

À compter de cette date, le centre de loisirs des benjamins (à partir de 6 ans) n'aura plus lieu dans les locaux de la villa Magdala.

Les enfants seront accueillis dans leur école respective (Molina/Chouquet).

Les accompagnements aux activités du mercredi après-midi sont maintenus. Merci de nous informer des heures et lieux de l'activité au plus vite afin de mettre en place le dispositif.

Pendant les vacances, les enfants des benjamins retrouveront les locaux de la Villa Magdala.

Inscriptions :

Vous reporter aux modalités relatives au restaurant scolaire.

Pour les mercredis : il vous faut prévenir obligatoirement par écrit le service enfance avant le vendredi précédent 12h. Au-delà de cet horaire les inscriptions ou désinscriptions ne pourront plus se faire.

Pour les vacances : le centre de loisirs est ouvert durant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été. Il est fermé pour les vacances de Noël.

Les dates limites d'inscriptions vous seront communiquées par le biais du Cuges au Cœur et par le biais des établissements scolaires.

Une feuille d'inscription au centre de loisirs (précisant les jours de présence) est à remplir à chaque nouvelle période de vacances. Vous pourrez la retirer directement au service enfance, ou, sur demande, par mail. Aucune inscription ne sera validée sans ce document.

Tarifs :

Le tarif de la journée est calculé en fonction du quotient familial qui est déterminé de la même façon que pour le restaurant scolaire. (cf. chapitre précédent).

Tarifs horaire :

QUOTIENT FAMILIAL	CLSH (heure)	Repas
Inférieur à 300 €	0.19 €	+ 2 € de repas par jour (uniquement durant les vacances scolaires)
De 301 à 600 €	0.45 €	
De 601 à 900€	0.75 €	
De 901 à 1200€	1.05 €	
De 1201 à 1500€	1.35 €	
Au-delà de 1500€	1.65 €	



Ouverture du service dès le mardi 3 septembre 2013.

Ces activités sportives, artistiques, culturelles et liées à l'environnement... s'adressent à tous les enfants des écoles maternelle et élémentaires (de la petite section de maternelle au CM2).

Les AEC se dérouleront en priorité sur les sites scolaires afin d'optimiser le temps dédié à ces activités. Tout le matériel est fourni par la municipalité.

Elles auront lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 15h30 à 16h30.

Afin d'inscrire votre enfant aux AEC, une fiche est à remplir et à ramener auprès du service enfance. L'inscription aux AEC est gratuite et porte nécessairement sur toute l'année scolaire.

Vous pouvez choisir le nombre de jours de la semaine auxquels vous voulez inscrire votre enfant (par exemple tous les lundis, jeudis et vendredis ou tous les lundis et mardis). Aucune modification ne sera effectuée en cours d'année.

En cas de rendez-vous médical ou d'absence exceptionnelle de votre enfant à l'une de ces activités, vous serez priés de prévenir l'accueil enfance et de mettre un mot dans le carnet de liaison de l'enfant afin de le récupérer à 15h30 et non à 16h30.





Infos pratiques

Horaires d'accueil des mercredis :

Les lutins (maternelle) : 13h30

Les benjamins (Molina et Chouquet) : 13h45

Accueil pour récupérer pour les 3 centres : 17h - 18h30

Horaires d'accueil durant les vacances scolaires :

Lutins et benjamins

Matin : de 7h30 à 9h

Après-midi : de 17h à 18h30

Attention : toutes les absences de vos enfants au centre de loisirs vous seront tout de même facturées, hormis sur présentation d'un certificat médical présenté au service enfance avant le 10 du mois suivant l'absence.



Transport scolaire

Les jours de rentrée, les bus fonctionneront selon les horaires de pré-rentrée de chaque classe et de chaque établissement.

Pour tout renseignement concernant les horaires, le plan des circuits et les lignes, vous pouvez consulter le site : www.lepilote.com.

Le retrait des cartes *Ticketreize* (carte de bus scolaire du Conseil général), s'effectue directement auprès du service enfance (La Coopé 04 42 73 38 70).

En cas de non réception, une carte provisoire nominative vous sera délivrée.

Un certificat de scolarité est à fournir obligatoirement avant le 30 septembre 2013.

En cas de perte ou de vol de la carte, les élèves concernés devront se rendre directement au pôle d'échange d'Aubagne munis de leur carnet de correspondance et d'une pièce d'identité afin de demander et de retirer un duplicata (30 €).

Site d'information : www.cg13.fr/deplacements/les-transports-scolaires



Numéros utiles

Service de l'animation socioculturelle :

Direction	06 26 69 48 11
Accueil enfance	04 42 73 38 70
École maternelle :	04 42 73 85 86
École élémentaire Chouquet :	04 42 73 82 02
École élémentaire Molina :	04 42 70 90 90
Périscolaire lutins :	04 42 73 85 86
Centre de loisirs lutins :	04 42 73 85 86
Centres de loisirs benjamins :	04 42 73 95 69
Directrice CLSH :	06 26 69 48 81
Secteur jeunes :	04 42 73 38 72/73
Responsable AEC :	06 16 79 94 40



Aide aux devoirs

Aide aux devoirs pour les élèves des collèges et lycées (ATSP)

Le cycle de soutien scolaire sera maintenu cette année dans les locaux de la Coopé à l'espace socioculturel à raison de deux sessions par semaine (17h30 à 19h30).

Les élèves intéressés devront venir s'inscrire mi-septembre. Les inscriptions sont mensuelles et doivent être renouvelées en fin de chaque mois par écrit.

Les aides aux devoirs démarreront à compter du mois d'octobre.

Une participation de 5€ par mois sera demandée par enfant.

En cas d'absence ou d'arrêt volontaire, le mois en cours sera facturé.

Secteur jeunes

Le secteur jeunes se réorganise. Un encart spécial vous sera distribué avec les nouveaux horaires d'accueil, le programme d'activités pour 2014 et les nouvelles modalités d'inscription.

À suivre.

Toutes les inscriptions et les règlements relatifs au restaurant scolaire, au périscolaire, aux centres de loisirs, aux activités éducatives complémentaires AEC, aux transports scolaires et au secteur jeunes sont à effectuer à cette adresse

La Coopé - Espace socioculturel
1, chemin de Raphèle
13780 Cuges-les-Pins
Tél. : 04 42 73 38 70
Fax : 04 42 73 93 57
espace_socioculturel@orange.fr

Horaires de la Coopé :

Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 17h

Mardi : 13h30 - 18h

Mercredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h

Jeudi : 13h30 - 18h

Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h

Horaires durant les vacances scolaires :

Ouvert du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h30.

Une permanence téléphonique est assurée de
9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Calendrier des vacances scolaires

Rentrée scolaire

Reprise des cours : mardi 3 septembre 2013

Toussaint

Fin des cours : samedi 19 octobre 2013

Reprise des cours : lundi 4 novembre 2013

Noël

Fin des cours : samedi 21 décembre 2013

Reprise des cours : lundi 6 janvier 2014

Hiver

Fin des cours : samedi 22 février 2014

Reprise des cours : lundi 10 mars 2014

Printemps

Fin des cours : samedi 19 avril 2014

Reprise des cours : lundi 5 mai 2014

Été

Fin des cours samedi 5 juillet 2014

Une journée de cours sera rattrapée sur deux demi-journées (mercredi après-midi). Le choix sera arrêté localement par les recteurs et vous sera immédiatement communiqué via le cahier de liaison des enfants.

Source : ministère de l'éducation nationale

Nous vous souhaitons une excellente rentrée !